

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2010, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Nicole Deschênes, Johanne de Villers, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES** : mesdames Brigitte Collin et Manon Handfield.

**ABSENCES** : Normand Dufour, Hugues Ouellette, Joel Santos et Sylvie Tremblay.

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Gabriel Roux, directeur au Service des ressources matérielles, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-198-06-10** Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2010 et de la séance en ajournement du 25 mai 2010.
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
  - 6.1 ***Direction générale***  
Personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction / décision.
  - 6.2 *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* / révision et adoption
  - 6.3 Projet de loi 100 / résolution (documents déposés séance tenante)
  - 6.4 Projet de convention de partenariat / adoption.  
(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)
  - 6.5 Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes / amendement.  
(reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010)
  - 6.6 Nomination d'une personne au poste de directeur du Service des ressources matérielles.  
(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.7 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale / adoption.  
(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.7.1 Gestion prévisionnelle des effectifs / décision.

**Service des ressources éducatives**

6.8 Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif / adoption.

6.9 Répartition des services éducatifs entre les écoles, année scolaire 2010-2011 / adoption.

6.10 Analyse de l'offre de services aux élèves HDAA / adoption.

**Service des ressources financières**

6.11 Budget des établissements 2010-2011 / approbation.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.12 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2010-2011 / adoption.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

**Service des ressources matérielles**

6.13 Demande de servitude de vue – 80 rue Saint-Charles, Mont-Saint-Hilaire / décision.

6.14 Achat regroupé pour le programme «Lait-École».

6.15 Plan quinquennal d'investissements 2010-2014.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.16 Baux avec la Boutique aux fringues et avec le Grain d'sel à l'école Marie-Rose 1

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.17 Bail avec la Maison des Enfants de Varennes à l'édifice J.-P. Labarre.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.18 Protocole d'entente avec la Ville de Boucherville pour l'aménagement d'un terrain de soccer à l'école Paul-VI.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.19 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.20 Réaménagement du centre administratif / présentation du concept et choix du site.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.21 Protocole d'entente avec la Ville de Varennes.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.22 Projet d'agrandissement de l'école du Boisé / relocalisation des élèves / adoption.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

**Service de l'organisation scolaire**

6.23 Demande de construction d'une école – Beloeil-McMasterville.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

6.24 Demande de construction d'une école – Chambly-Carignan.

(reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010)

**Secrétariat général**

6.25 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision.

(reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010)

7. Points d'informations:

**Secrétariat général**

7.1 Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2010 et de la séance en ajournement du 4 mai 2010.

(documents déposés dans le portail)

**Service des ressources éducatives**

7.2 Localisation des classes EHDAA.

7.3 Protocole d'entente avec l'Orchestre symphonique de Longueuil.

8. Affaires diverses.

9. Protecteur de l'élève / rapport (néant).

10. Parole au public.

11. Rapport de la présidente.

12. Parole aux membres du Conseil.

13. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2010 ET DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 25 MAI 2010**

**C-199-06-10** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-200-06-10** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 25 mai 2010, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1. Suivi à la dernière séance**

Néant.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Suzanne Chartrand souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rend hommage au nom du Conseil des commissaires à onze élèves qui se sont démarqués en remportant des prix prestigieux aux niveaux régional et national au cours de l'année scolaire 2009-2010. Elle remet un certificat honorifique aux élèves suivants en présence de plusieurs parents :

#### **Forces Avenir**

- Naomie Léonard, école secondaire Polybel, catégorie Avenir élèves engagés
- Caroline Arbour, École d'éducation internationale, catégorie Avenir projet engagé, projet 24 h de silence

#### **Chapeau les filles > Lauréates régionales**

- Karine Bourbonnais, Ébénisterie, Centre de formation professionnelle des Patriotes
- Janique Brière, Entretien et réparation de caravanes, Centre de formation professionnelle des Patriotes
- Rébecca Dompierre, Boucherie de détail, Centre de formation professionnelle des Patriotes
- Sylvie Ouimet, Soutien informatique, Centre de formation professionnelle des Patriotes

#### **Dicté PGL, finale régionale**

- Béatrice Gaudet, école Père-Marquette
- Ariane Lachance, école Les Jeunes Découvreurs
- Justine Robidoux, école Pierre-Boucher

#### **Bourse pour la Paix, ville d'Hiroshima (AFS Interculture Canada et AFS Japon)**

- François Fournier, école secondaire du Mont-Bruno

#### **Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique > médaille d'or, ébénisterie**

- Maxime A. Vandette, Ébénisterie, Centre de formation professionnelle des Patriotes

Les membres du Conseil applaudissent chaleureusement chacun des élèves présents.

*Sur proposition de madame Chartrand, les commissaires conviennent de traiter immédiatement les points 6.2 et 6.3 de l'ordre du jour.*

*Madame Chartrand quitte la séance quelques minutes pour une séance photo de groupe avec les récipiendaires des certificats honorifiques.*

*Madame Hélène Roberge, vice-présidente, assume la présidence de l'assemblée durant l'absence de madame Chartrand.*

## **6. POINTS DE DÉCISION**

### ***Direction générale***

#### **6.2 *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre/ révision et adoption***

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce dossier.

Considérant que les conditions de travail des cadres des commissions scolaires sont en partie définies par le *Règlement concernant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

Considérant qu'une politique locale est adoptée dans chaque commission scolaire afin de définir les conditions locales d'emploi des cadres de cette commission scolaire;

Considérant que l'actuelle *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* de la Commission scolaire des Patriotes a été adoptée par le Conseil des commissaires le 25 juin 2008;

Considérant que l'application de cette Politique depuis cette date a permis de constater qu'il serait utile de la modifier afin de l'ajuster, de la clarifier et d'intégrer le contenu de certaines de ses annexes dans le texte même de la Politique;

Considérant les avis reçus suite à la consultation tenue auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, de l'Association des directions d'établissement de la Rive-Sud et du Comité consultatif de gestion;

**C-201-06-10** Il est proposé par monsieur Pierre Baril ;

D'adopter la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-022-06-10.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.3 *Projet de loi 100 / résolution***

*Madame Chartrand revient à l'assemblée.*

Madame Normande Lemieux fait une mise en contexte de ce dossier.

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, explique les faits saillants du projet de loi no. 100 présentement à l'étude à l'Assemblée nationale et explique le contenu du projet de résolution soumis au Conseil des commissaires.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes adhère à l'objectif du gouvernement du Québec de réduire le déficit de la province et est d'accord pour contribuer à l'effort collectif requis de tous les ministères et organismes publics;

Considérant le dépôt du projet de loi no 100, lequel prévoit notamment que plusieurs organismes publics, dont l'ensemble des commissions scolaires, devront réduire leurs dépenses de fonctionnement de nature administratives de 10 % d'ici 2013-2014 et qu'il prescrit certaines coupures spécifiques (formation, déplacement,

publicité, réduction des effectifs), et ce, sans égard au niveau actuel de ces dépenses pour les différents organismes;

Considérant que pour la CSP, ces coupures représentent 1,3 à 1,5 million de dollars ou l'équivalent de 28 postes;

Considérant que depuis quelques années le gouvernement du Québec a augmenté les exigences de reddition de comptes ainsi que les responsabilités administratives des commissions scolaires (nouvelles règles comptables, vérification des antécédents judiciaires, règles d'octroi et de publication des contrats, notamment) et que dès cette année, chaque commission scolaire doit conclure une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'une convention de gestion et de réussite avec chacun de ses établissements, lesquels sont au nombre de 63 dans le cas de la CSP;

Considérant que cette convention de partenariat et les conventions de gestion et de réussite amèneront de nouvelles obligations, notamment une reddition de comptes annuelle, ce qui représente une charge additionnelle importante de travail administratif;

Considérant que l'ajout de ces obligations ne s'est pas accompagné de l'ajout de ressources, et ce, malgré le fait qu'elles requièrent une charge administrative additionnelle;

Considérant les modifications apportées à la pédagogie et aux programmes d'enseignement, lesquels nécessitent la formation continue des enseignants et des professionnels œuvrant auprès des élèves;

Considérant que selon le rapport du Vérificateur général pour l'année 2010-2011, les coûts des activités administratives de la Commission scolaire des Patriotes sont parmi les plus bas de toutes les commissions scolaires du Québec;

Considérant que la prestation de services éducatifs aux élèves ne peut pas se faire sans planification, support et suivi administratif et qu'en deçà d'un certain niveau, ces tâches ne peuvent faire l'objet d'une rationalisation sans qu'il y ait un impact direct sur les services aux élèves;

Considérant que les réductions de dépenses demandées par le projet de loi no 100 à l'égard de la formation et des frais de déplacement concernent en majorité les montants consacrés à la formation et aux déplacements du personnel affecté dans les établissements et que les investissements en publicité visent principalement à valoriser l'école publique, à informer les parents, à faire connaître les programmes de la formation professionnelle, de l'éducation aux adultes et à recruter du personnel enseignant et professionnel pour les établissements;

Considérant que le projet de loi no 100 prévoit également que chaque commission scolaire devra soumettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'ici le 30 septembre 2010 un plan de réduction de la taille des effectifs;

Considérant que les états financiers de l'année 2009-2010, laquelle servira d'année de référence, ne seront terminés et vérifiés qu'au début de décembre 2010;

Considérant que les mois de juin, août et septembre sont cruciaux parce que consacrés à la planification et l'organisation de l'ensemble des services pédagogiques, spécialisés et accessoires nécessaires aux élèves pour l'année à venir et qu'il s'agit là du cœur même de notre mission;

Considérant que l'adoption d'un plan de réduction des effectifs ne peut se faire sans des discussions avec les syndicats et les associations des cadres, tel que le prévoient les conditions de travail de ces personnes;

**C-202-06-10** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

De rappeler que la Commission scolaire des Patriotes est l'une des commissions scolaires ayant les coûts d'activités administratives les plus bas au Québec et qu'une réduction additionnelle de 10 % ne lui permettra pas de maintenir les mêmes

services aux établissements et, de ce fait, aux élèves et mettra en péril sa capacité d'atteindre les objectifs fixés par la convention de partenariat;

De demander au gouvernement, de diminuer la cible de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative de la Commission scolaire des Patriotes, en l'établissant sur la base de ses indicateurs de gestion réels;

D'informer le gouvernement du Québec qu'il est impossible de lui soumettre un plan de réduction de la taille des effectifs pour le 30 septembre 2010, et que cette date devrait être repoussée au 31 décembre 2010;

D'envoyer une copie de la présente résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Finances, ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Sur proposition de madame Chartrand, mesdames et messieurs les commissaires conviennent de revenir au point 5 « Parole au public » pour entendre un élève désirant s'adresser au Conseil des commissaires, puis au point 6.1 qui nécessite la tenue d'un huis clos.*

## **5. PAROLE AU PUBLIC (suite)**

Mademoiselle Caroline Arbour, élève de l'École d'éducation internationale, intervient pour faire part d'un projet de l'école visant à limiter les levées de fonds individuelles de la part des élèves à cet établissement.

Madame Chartrand remercie mademoiselle Arbour et l'assure que des explications appropriées lui seront fournies.

### **6.1 Personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code et d'imposer une sanction / décision.**

#### **Huis clos**

**C-203-06-10** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 05.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-204-06-10** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 20.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Madame Suzanne Chartrand présente ce dossier.

Considérant le Règlement no 3-2009 du *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires doit nommer une personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et d'imposer une sanction, ainsi qu'un substitut à cette même fonction;

Considérant que cette personne ou son substitut, a pour fonction d'examiner toute plainte formulée à l'égard d'un commissaire afin de déterminer s'il y a eu contravention au Code et d'imposer une ou des sanctions s'il y a lieu;

Considérant les exigences requises pour occuper cette fonction, énoncées à l'article 4.1.3 du Code d'éthique et de déontologie;

Considérant l'appel de candidatures qui a été tenu et l'analyse des candidatures reçues par le Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant la recommandation formulée par le Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie prévoit que les personnes nommées à ces fonctions demeurent en poste jusqu'à leur remplacement par le Conseil des commissaires ou leur destitution par un vote de la majorité des membres du Conseil ayant droit de vote;

**C-205-06-10** Il est proposé par monsieur Claude Henri :

De nommer à la fonction de personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code et d'imposer une sanction Me Madeleine Lemieux.

De nommer à la fonction de substitut à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code et d'imposer une sanction Me Thierry Usclat.

D'autoriser la présidente du Conseil des commissaires à signer les contrats de services et les documents requis au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.4 Projet de convention de partenariat / adoption**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.5 Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes / amendement.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010.

#### **6.6 Nomination d'une personne au poste de directeur du Service des ressources matérielles.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.7 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale / adoption.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

##### **6.7.1 Gestion prévisionnelle des effectifs / décision**

Madame Normande Lemieux présente ce dossier. Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Patriotes dans le contexte du renouvellement important de ses effectifs;

Considérant l'étude du dossier réalisée en séance de travail du Conseil des commissaires le 25 mai 2010;

Considérant que le Comité consultatif de gestion a été consulté;

**C-206-06-10** Il est préposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le plan de gestion prévisionnelle des effectifs 2010-2011 de la Commission scolaire des Patriotes tel que déposé à l'annexe ACC-023-06-10.

De demander à la directrice générale d'assurer la mise en œuvre de ce plan dans le respect des règles en vigueur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Service des ressources éducatives**

#### **6.8 Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif / adoption.**

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant que la *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif* est généralement satisfaisante;

Considérant les demandes d'assouplissement faites pour certains événements spéciaux;

Considérant que la consultation demeure partagée sur un point qui est « l'ensemble de l'école »;

**C-207-06-10** Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle :

D'amender l'annexe 1 de la *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif* pour y ajouter ce qui suit :

**De façon exceptionnelle et** pour la majorité des élèves de l'école, chaque direction d'établissement, en accord avec les membres du conseil d'établissement, choisit les événements spéciaux qui pourraient faire exception à la *Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif*, par exemple : les fêtes de l'Halloween, de Noël, de la Saint-Valentin et de Pâques.

Cependant, lors des sorties éducatives, la Politique est respectée, dans la mesure du possible.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.9 Répartition des services éducatifs entre les écoles, année scolaire 2010-2011 / adoption.**

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier. Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant qu'aucun changement majeur n'est apporté à la répartition des services éducatifs en 2010-2011;

**C-208-06-10** Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse :

Que la répartition des services éducatifs entre les écoles 2010-2011 soit adoptée telle que présentée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.10 Analyse de l'offre de services aux élèves HDAA / suivi.**



Monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

Madame Normande Lemieux apporte des explications additionnelles.

Considérant les travaux effectués concernant l'offre de services aux élèves HDAA au cours de l'année scolaire 2009-2010 par le Service des ressources éducatives en collaboration avec des représentants de toutes les catégories de personnel et avec le groupe de soutien régional EHDAA;

Considérant l'étude effectuée par le Comité de la mission éducative et des ressources humaines;

Considérant l'importance de partager une vision commune quant à l'organisation des services aux élèves HDAA en vue d'une intégration réussie et de la réussite de tous les élèves;

**C-209-06-10** Il est proposé par monsieur Pierre Baril :

D'adopter la vision organisationnelle des services offerts pour une intégration réussie des élèves HDAA et la réussite de tous les élèves comme suit : *En vue de la réussite scolaire, éducative et sociale de tous les élèves, l'école est le lieu où toute la communauté d'apprentissage dispense des services éducatifs différenciés ou spécialisés, selon les besoins et les capacités des élèves, permettant ainsi leur participation active au sein du groupe, et ce, sans contraintes excessives.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Service des ressources financières**

##### **6.11 Budget des établissements 2010-2011 / adoption.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

##### **6.12 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2010-2011 / adoption.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **Service des ressources matérielles**

##### **6.13 Demande de servitude de vue – 80 rue Saint-Charles, Mont-Saint-Hilaire / décision.**

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant la demande reçue pour consentir une servitude de vue à un résident de Mont-Saint-Hilaire, dont la propriété, sise au 80 rue Saint-Charles, est adjacente au terrain de l'école Au-Fil-de-l'Eau;

Considérant le projet d'acte de servitude de vue préparé par Me Annie Joyal, notaire;

**C-210-06-10** Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De consentir une servitude de vue à un résident de Mont-Saint-Hilaire, dont la propriété, sise au 80 rue Saint-Charles est adjacente au terrain de l'école Au-Fil-de-l'Eau.

D'approuver les termes de l'acte de servitude de vue préparé par Me Annie Joyal, notaire.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents requis pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.14 Achat regroupé pour le programme «Lait-École»**

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant la négociation d'un contrat de fourniture de lait par la Fédération des commissions scolaires du Québec, dans le cadre du programme « Lait-école »;

Considérant que les écoles de Saint-Amable sont admissibles à ce programme;

Considérant qu'il est avantageux d'adhérer à ce regroupement d'achat;

**C-211-06-10** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède, au nom de la Commission scolaire des Patriotes, à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année 2010-2011;

De respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le ou les fournisseurs retenus;

D'accepter que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat assumé par la FCSQ au montant de 0,001 \$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.15 Plan quinquennal d'investissements 2010-2014.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.16 Baux avec la Boutique aux fringues et avec le Grain d'sel à l'école Marie-Rose 1**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.17 Bail avec la Maison des Enfants de Varennes à l'édifice J.-P. Labarre.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.18 Protocole d'entente avec la Ville de Boucherville pour l'aménagement d'un terrain de soccer à l'école Paul-VI.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.19 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'aménagement du terrain riverain de l'école Saint-Charles.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

#### **6.20 Réaménagement du centre administratif / présentation du concept et choix du site.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

**6.21 Protocole d'entente avec la Ville de Varennes.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

**6.22 Projet d'agrandissement de l'école du Boisé / relocalisation des élèves / adoption.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

***Service de l'organisation scolaire***

**6.23 Demande de construction d'une école – Beloeil-McMasterville.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

**6.24 Demande de construction d'une école – Chambly-Carignan.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 juin 2010.

***Secrétariat général***

**6.25 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision.**

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 24 août 2010.

**7. POINTS D'INFORMATION**

***Secrétariat général***

**7.1 Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2010 et de la séance en ajournement du 4 mai 2010.**

Documents déposés dans le portail.

***Service des ressources éducatives***

**7.2 Localisation des classes EHDA.**

Madame Monique Sauvageau présente ce dossier.

**7.3 Protocole d'entente avec l'Orchestre symphonique de Longueuil.**

Madame Suzanne Chartrand fait une mise en contexte de ce dossier.

Madame Monique Sauvageau apporte des explications additionnelles. Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

**8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

**9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT**

Néant.

**10. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Sylvie Bouchard, membre d'un groupe de parents faisant la promotion d'un projet de développement de nouvelle « école alternative » demande si la séance en ajournement prévue le 22 juin est ouverte au public.

Madame Suzanne Chartrand explique qu'une séance en ajournement du Conseil des commissaires constitue une continuité de la séance ordinaire du Conseil et qu'à ce titre elle est tout autant publique.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Suzanne Chartrand dépose un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment :

### **Activités politiques et de représentation**

- Participation au lancement de la programmation annuelle de l'Orchestre symphonique de Longueuil (1er avril).
- Rencontre avec le maire de Saint-Jean-Baptiste, monsieur Jacques Durand (15 avril).
- Participation au souper annuel de la Maison de Jonathan, avec trois commissaires (15 avril).
- Rencontre avec la mairesse de Beloeil, madame Diane Lavoie (19 avril).
- Rencontre avec le maire de Boucherville, monsieur Jean Martel (21 avril).
- CE et CA de la CRÉ Montérégie Est (23 avril).
- Rencontre avec la mairesse de Beloeil, madame Diane Lavoie, le service d'urbanisme de la Ville, les directions générales (Ville et CSP) et le promoteur immobilier (27 avril).
- Rencontre avec le maire de Saint-Bruno (28 avril).
- Rencontre des présidents et DG des 5 commissions scolaires de la Montérégie Est avec les représentants de la CRÉ (30 avril).
- Remise d'un cadre par la Croix-Rouge à la CSP pour sa contribution à Haïti (4 mai).
- Souper-bénéfice de la Fondation de l'Orchestre symphonique de Longueuil (12 mai) (Hélène Roberge, vice-présidente).
- Souper-bénéfice lors du tournoi de golf de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager (14 mai) (Hélène Roberge, vice-présidente).

### **Activités CSP, RCSM ET FCSQ**

- Remise à la Croix-Rouge des fonds recueillis à la CSP pour venir en aide aux gens d'Haïti (1er avril).
- Formatrice avec monsieur Gilbert Dumont pour la FCSQ dans la région de Lanaudière (10 avril).
- Gala montérégien des Olympiades professionnelles (15 avril).
- Conseil général de la FCSQ (16-17 avril).
- Soirée reconnaissance des parents-bénévoles à la CSP (19 avril).
- Vernissage de l'école secondaire du Grand-Coteau, à la Bibliothèque de Sainte-Julie (21 avril).
- Soirée Reconnaissance du RCSM (29 avril).
- Participation au Concert organisé par l'école de la Roselière pour amasser des fonds pour Haïti (30 avril).
- Entrevue pour le poste de Commissaire à l'éthique (3 mai).
- Rencontre avec Sport et Loisir Montérégie en suivi à leur journée de planification stratégique (3 mai)
- Participation au concert donné à l'école secondaire Ozias-Leduc pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la concentration musique à l'école (5 mai).
- Colloque annuel de la FCSQ, accompagnée des huit commissaires délégués par le Conseil (6, 7 et 8 mai).
- Entrevue pour le poste de Commissaire à l'éthique (25 mai).
- Plantation d'arbres à l'école orientante l'Impact en collaboration avec la Ville de Boucherville (26 mai).
- Comité de sélection des cadres (26 mai).
- Comité d'évaluation de la directrice générale (27 mai).
- Rencontre d'un parent de Beloeil (27 mai).

## 12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Lucie Legault intervient sur le projet de loi 100 et note que les mesures qu'il contient ne semblent pas être applicables aux écoles privées. Quant à elle, il y a iniquité entre les secteurs privé et public.

Monsieur Alain Langlois suggère l'adoption d'une seconde résolution par le Conseil des commissaires pour dénoncer cette iniquité.

En suivi, on vérifiera la portée du projet de loi 100 sur cette question, et au besoin on y reviendra à la séance en ajournement du Conseil des commissaires du 22 juin prochain.

Madame Suzanne Chartrand souligne que la FCSQ a fait à maintes fois des représentations à ce sujet et continuera à le faire.

- Concernant les mesures du projet de loi 100 se rapportant à la rémunération du personnel, notamment du personnel cadre, madame Johanne de Villers fait part de sa préoccupation sur les impacts négatifs possibles sur le recrutement et la rétention du personnel.
- Madame Suzanne Chartrand informe les commissaires que les rencontres des comités de travail du Conseil débuteront à 17 h 30, le 8 juin prochain, pour être suivies d'une rencontre sur le bilan 2009-2010 des travaux du Conseil à laquelle tous les commissaires sont conviés.

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**C-212-06-10** À 21 h 15, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 22 juin 2010 à 20 h 00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire général

AG/df